



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

(www.riverains-a27.asso.fr)

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de Région Nord – Pas de Calais
Place de la République
59039 LILLE CEDEX.

Le 6 avril 2010

Objet : Protections phoniques sur l'A27
Réunion en Préfecture du 12 avril 2010

Monsieur le Préfet de Région,

Je vous remercie, au nom de notre association d'avoir accepté, sur demande de notre député M. Lazaro, de recevoir ses représentants pour faire le point sur notre dossier.

Appelé loin de Lille par des obligations familiales, je me vois contraint de renoncer à faire un aller-retour pour des raisons de santé. Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence, mais cette réunion, trop importante pour notre association pour être reportée, doit se tenir comme prévu.

M. Michel Kremer, vice-président et ancien président, ainsi que M. Jean-François Desreumaux, membre du conseil d'administration, avec qui je travaille étroitement depuis plusieurs années au sein de l'association, la représenteront légitimement à cette occasion.

En introduction aux arguments qu'ils vont vous exposer, avec tous les détails que vous pourrez souhaiter, et en réaction au dernier courrier de la DREAL du 26 mars courant, je tiens à vous manifester officiellement l'exaspération de nos adhérents devant la lenteur et la façon avec lesquelles le dossier a été instruit par la DREAL

La décision préfectorale et les engagements solennels, pris en présence de notre député M. Lazaro en 2007, nous laissaient espérer que ce chantier se déroulerait rapidement dans les meilleures conditions possibles. Au lieu de cela nous subissons retards sur retards, un déficit inadmissible d'information, des erreurs techniques importantes en cours d'étude et par dessus tout un manque évident de concertation avec tous les partenaires qui ont conduit à la situation actuelle.

L'absence systématique de réponses argumentées à nos souhaits d'améliorations, le rejet de notre demande de limitation de vitesse, les performances insuffisantes des solutions proposées, l'absence de procédure de réception permettant de vérifier objectivement la garantie de résultat, l'absence de cohérence évidente dans le traitement des nuisances autoroutières le long de l'A27 (et de l'A22), chaque commune concernée traitant à sa façon le problème, avec ou sans l'Etat, sont très mal ressenties par nos adhérents.

Au delà du contentieux créé par le non respect objectif, jusqu'à ce jour, des engagements pris par l'Etat en 2007, notre seul but reste d'obtenir enfin rapidement les protections décidées à la hauteur des garanties formelles de résultat accordées officiellement.

J'espère sincèrement que cette réunion permettra de recentrer cette opération et apportera les réponses officielles, satisfaisantes et rapides, attendues avec insistance par nos adhérents, sans recourir aux manifestations médiatiques qu'ils réclament pour se faire entendre.

Je vous remercie par avance de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bernard FOUCHER
Président

PJ Dossier sur les attentes et suggestions de l'Association
PV de l'AG de l'Association du 3 mars 2010

ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr